



# LETTRE D'INFORMATION DU G2S

Numéro 72

Mars 2010

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DU GENERAL CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE LORS DU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE RECRUTEMENT

Page 02

LOI DE FINANCES 2010

Page 05

QUAND S'ACTIVE LA RESERVE

Page 09

GARDE NATIONALE ET RESERVE DE L'US ARMY

Page 13

DOCUMENTATION

Page 15

## **GRUPE DE LIAISON G2S**

GCA (2S) (INF) Robert **RIDEAU**

GBR (2S) (INF) François **CLERC**

GCA (2S) (INF) Christian **DAMAY**

GBR (2S) (MAT) Olivier **de BECDELIEVRE**

GCA (2S) (TDM) Dominique **DELORT**

GDI (2S) (INF) Renaud **DUBOS**

GA (2S) (ART) Jean-Marie **FAUGERE**

GCA (2S) (GEN) Marcel **FRANCOISE**

GBR (2S) (ART) Jean-Pierre **GUIOCHON**

GCA (2S) (TDM/I) Tanneguy **LE PICHON**

GBR (2S) (INF) François **LEGRIER**

GDI (2S) (TDM/I) Joël **MARCHAND**

GBR (2S) (MAT) Daniel **PERRIN**

GCA (2S) (ART) Jean-Paul **PERRUCHE**

GBR (2S) (INF) Henri **PINARD-LEGRY**

GCA (2S) (TDM) Henri **PONCET**

GCA (2S) (MAT) Jean-Marc **RENUCCI**

## **Secrétariat**

Adjudant-chef (F) **HAUTOIT**

Tél : 01 44 42 51 51

Fax : 01 44 42 51 55

E-Mail : [g2s.terre@orange.fr](mailto:g2s.terre@orange.fr)

## **Editorial**

Pour des raisons qui tiennent de son histoire, de sa culture mais aussi de ses conditions d'emploi, l'armée de Terre est plus sensible à la bonne tenue de ses effectifs que ne le sont la marine nationale et l'armée de l'air. Depuis un demi-siècle, leur chute inexorable s'inscrit dans la logique d'une démarche observée dans toutes les armées de terre occidentales. On en connaît les raisons : budgets contraints, équipements de plus en plus performants mais aussi de plus en plus onéreux, abandon de la conscription au profit d'une armée professionnelle plus ramassée et concentrée sur son cœur de métier, remplacement des engagements lourds par des actions de projection<sup>1</sup>.

Des économies d'échelle ont été réalisées, d'autres sont nécessaires pour atteindre l'objectif assigné, à l'horizon

2014. Outre une importante déflation, elles passent par la poursuite d'une politique de mutualisation et d'externalisation maîtrisée. Un tel exercice a forcément ses limites dans une armée de Terre dont la capacité d'action est largement conditionnée par ses effectifs. Nul ne s'y trompe, puisque toute annonce de renforcement ou de retrait d'un théâtre d'opérations à dominante terrestre, s'exprime en nombre d'hommes. Aussi est-il à craindre qu'en dessous d'un certain seuil l'armée de Terre n'éprouve de réelles difficultés pour répondre convenablement à certaines demandes comme celle de porter secours à la population française en cas de catastrophe naturelle<sup>2</sup>.

Des solutions sont avancées.

La première consiste à faire plus largement appel à la **réserve opérationnelle**. En 2009, 17 236 personnels ont servi sous ESR (engagement à servir dans la réserve) dans l'armée de Terre pour des périodes moyennes d'une vingtaine de jours. Ce sont là des résultats encourageants, mais insuffisants au regard de l'objectif de 19 000 visé. Bien que volontaires, enthousiastes et compétents ces réservistes sont nécessairement tenus à des obligations professionnelles qui sont autant de freins à leur disponibilité immédiate et à leur engagement dans la durée<sup>3</sup>.

Une autre solution passe par le développement de la **sous-traitance du soutien logistique** des opérations extérieures. Source d'économie en effectifs, elle ne l'est pas forcément en termes de coûts, la logique essentiellement commerciale des opérateurs étant parfois assez éloignée de celle des logisticiens militaires. Pour que les intérêts publics ne fassent pas les frais des intérêts privés il convient de mettre en place des mécanismes de contrôle efficaces qui forcément ont un coût en financier et en personnel.

Une dernière voie consiste pour l'institution militaire à surmonter ses légitimes réticences face aux **sociétés militaires privées** qui posent, par leur existence, le problème de la place et du rôle de l'armée au sein de la Nation. Un premier pas a été franchi en octobre dernier avec la signature d'une convention entre le ministère de la Défense et certaines entreprises privées (Dassault, Thalès). Elles permettent au personnel de ces dernières d'être déployé sur des théâtres d'opérations tout en bénéficiant du statut militaire. Si une telle évolution, à l'anglo-saxonne est appelée à se développer, elle doit impérativement être préparée et accompagnée, tant il est vrai qu'en opération extérieure la frontière est tenue entre activité de pure logistique et activité armée.

D'autres solutions peuvent être envisagées, comme une garde nationale « à la française » ou le retour d'une « forme » de service national. Nous voyons donc que les options possibles ne manquent pas. Cependant toutes présentent un coût financier non négligeable qu'il convient de mesurer à l'aune des économies escomptées d'une réduction d'effectifs.

<sup>1</sup> A quoi il convient d'ajouter les mesures de réduction de format dictées par le Livre blanc et la RGPP qui concernent, pour une large part, les soutiens et l'environnement.

<sup>2</sup> Cette mission qui, figure dans le Livre blanc, est aujourd'hui estimée prioritaire par plus de 97 p. 100 des Français dont les esprits ont été profondément marqués par l'ouragan Katrina, le Tsunami, la tempête Klaus et plus récemment Haïti.

<sup>3</sup> à quoi s'ajoutent les contraintes d'un « budget Réserve » serré.

# **EXTRAITS DE L'INTERVENTION DU GENERAL CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE LORS DU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE RECRUTEMENT**

**(03 FEVRIER 2010)**

## **Pourquoi lancer cette campagne, pourquoi recruter ?**

Il peut sembler en effet paradoxal de lancer une campagne de communication-recrutement en période de réduction d'effectifs.

Et pourtant, même en période de déflation, l'armée de Terre doit recruter inlassablement :

- 14 100 jeunes "civils" ont ainsi rejoint l'armée de Terre en 2009,
- et nous aurons besoin de 14 300 nouveaux soldats en 2010.

Tout part des engagements opérationnels. Ce qui fonde la capacité opérationnelle d'une armée de Terre, son efficacité, c'est la combinaison de la qualité de ses équipements et de l'excellence de ses soldats. Or, il n'y a pas de mystère, cette excellence opérationnelle est très dépendante du dynamisme, de l'enthousiasme, en un mot de la jeunesse des unités de combat.

Une armée de Terre a en effet besoin de soldats en pleine forme physique et morale, capables de s'engager sans retenue au service d'une cause qui les transcende, la défense de la sécurité et des intérêts essentiels de leurs concitoyens, où qu'ils soient menacés sur la planète.

Par exemple, aujourd'hui un soldat engagé en Afghanistan ou au Liban porte sur son dos 30 à 40 kilos d'impédimenta, mais de plus en plus, désormais, de protection, de technologie pour mieux communiquer et mieux voir de jour comme de nuit, d'armement et de munitions. Bref, il vaut plutôt mieux être jeune !

C'est pour satisfaire cet impératif opérationnel de jeunesse que l'armée de Terre doit se régénérer en permanence, c'est pour cette raison qu'elle renouvelle chaque année 10 p. 100 de ses hommes et femmes, pour cette raison aussi qu'elle est composée à 72 p. 100 de contractuels -ce que l'on oublie souvent avec une armée professionnelle- pour cette raison qu'elle a besoin cette année de recruter 14 000 jeunes Français.

Mais c'est aussi pour cette raison qu'elle doit porter une attention particulière à la reconversion et à la réinsertion de tous ces jeunes gens qui ont si bien servi leur pays et ont acquis au fil des missions opérationnelles une fabuleuse expérience professionnelle et humaine.

## **Qui souhaitons-nous recruter ? Que leur disons-nous ?**

Tout jeune Français ou Française a sa place chez nous, sans discrimination d'aucune sorte, car l'armée de Terre est à l'image de la population du pays qui lui confie sa défense.

L'armée de Terre offre des métiers et des parcours professionnels au même titre que n'importe quel employeur de ce pays. Mais elle offre aussi souvent une opportunité à des jeunes plus ou moins diplômés ayant parfois du mal à se positionner dans la vie active et à entrer dans cette même vie active.

Ainsi, 75 p. 100 de nos engagés volontaires ont un niveau scolaire d'un niveau égal ou inférieur au brevet des collèges ou au BEP mais ils font d'excellents soldats et pourquoi pas plus tard d'excellents cadres.

En effet, l'important n'est pas tant pour nous ce que nos jeunes sont quand nous les recrutons, mais ce qu'ils auront -ce qu'ils ont- la volonté de devenir, pour une raison toute simple : on ne naît pas soldat, on le devient à force d'implication personnelle et de travail.

Tout jeune Français ou Française peut donc rejoindre les rangs de l'armée de Terre, pour peu qu'il ou elle remplisse 4 conditions :

- en avoir l'envie,
- en présenter les aptitudes physiques nécessaires,
- pouvoir acquérir des compétences professionnelles souvent exigeantes,
- avoir conscience du sens de son engagement et des exigences qui en résultent.

Ce point est fondamental.

Un jeune qui envisage de s'engager doit savoir que le métier de soldat est bien plus qu'un métier, car il s'exerce dans la sphère bien particulière de l'incertitude et du danger.

On compare souvent la guerre à une partie d'échecs. Si aux échecs, à défaut de connaître les intentions de l'adversaire, on en voit au moins toutes les pièces. A la guerre, non seulement on ne connaît pas ses intentions, mais on ne voit pas non plus -ou alors très partiellement- les pièces de l'adversaire.

Quant à comparer la guerre à la chasse, le général de Gaulle avait une formule explicite : "à la différence de la chasse, à la guerre le lapin tire !".

Ce métier n'est pas le seul à risques bien sûr. Mais le recruteur a une obligation morale de clarté vis-à-vis du candidat potentiel à l'engagement qui doit avoir pleine conscience :

- qu'il sera un serviteur de l'Etat, au service de son pays, exerçant un métier pour défendre des intérêts qui le dépassent,
- qu'il sera un soldat, qui, quelle que soit sa spécialité, pourra être amené à utiliser son arme pour combattre.

Il doit comprendre, comme doit le comprendre son entourage, qu'une fois choisi ce métier en conscience, il ne choisira plus ensuite ses missions en fonction de leur dangerosité.

C'est pour cette raison -et ce n'est pas nouveau- qu'il atteste avoir pris connaissance, avant de signer son contrat, des articles de la loi portant sur le statut général des militaires, dont les suivants :

- *"L'armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et les intérêts supérieurs de la Nation. L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité" (Art. 1).*
- *"Les militaires peuvent être appelés à servir en tout temps et en tout lieu" (Art. 7).*

### **Qu'avons-nous à offrir à ces jeunes qui nous rejoignent en conscience ?**

Bien sûr, dès le début, une formation solide préparant directement à l'engagement opérationnel, formation faite d'instruction militaire et d'éducation à devenir des citoyens en armes respectueux des lois.

Mais dans une armée "pro", la nécessité de jeunesse n'interdit ni l'expérience, ni la maturité. L'armée de Terre doit donc offrir des perspectives personnelles valorisantes et professionnelles responsabilisantes, et bien évidemment de réelles possibilités de promotion à tous ceux qui veulent bien "s'élever par l'effort" et faire une carrière longue comme contractuel ou comme militaire de carrière.

Dans notre armée de Terre où 77 p. 100 des officiers de carrière sont issus du recrutement interne dont plus de la moitié des sous-officiers, dans une armée de Terre où plus de la moitié des sous-officiers sont issus du rang -proportion qui devra s'accroître- égalité des chances et promotion sociale ne sont pas seulement des concepts, mais des réalités bien concrètes.

Ainsi, fondés sur deux vertus égalisatrices, celles du courage et du travail, nos parcours professionnels privilégient les acquis de l'expérience, ils sont régis par le principe de la gestion individuelle au mérite.

Bien sûr, égalité des chances ne veut pas dire égalité de destin. Tous ne finiront pas leur carrière à mon poste, mais tous devront, une fois terminé leur parcours chez nous, retrouver dans notre société une place à la hauteur de leurs acquis humains et professionnels.

Aussi, à tous ceux qui veulent faire fructifier les qualités qui souvent sommeillent au plus profond d'eux-mêmes, à tous ceux qui veulent trouver un moyen de faire s'épanouir ce qu'ils ont de meilleur ou ne demande qu'à le devenir, à qui veut «devenir soi-même», l'armée de Terre offre un réel potentiel de développement personnel et professionnel.

En fait, nous ne sommes pas des transformateurs de personnalité, nous sommes surtout des révélateurs de personnalité ! Un chef de corps rentrant d'un engagement très dur en Afghanistan m'écrivait il y a quelques jours par mail : «Je suis impressionné par la maturité et la sérénité de nos soldats. Ils restent maîtres de leur force et de leurs sentiments».

## LOI DE FINANCES 2010

S'inscrivant dans la loi de programmation militaire 2009-2014, cette loi de finances en constitue la deuxième annuité, placée sous le signe de l'effort consacré à l'équipement des forces et à l'amélioration de la condition du personnel.

Le budget de la mission défense, hors pensions, s'élève à 30,12 Md€, complété par 770 M€ provenant du plan de relance et 1,26 Md€ de recettes exceptionnelles, à condition que celles-ci soient effectives, ce qui n'a pas été le cas pour 2009. Au total, un montant global de 32,15 Md€ un peu inférieur à celui de 2009 (de l'ordre de 600 M€).

La loi de finances permet d'accompagner la conduite de la réforme, s'appuyant notamment sur les économies dégagées par les réductions d'effectifs (soit 16 500 postes supprimés en 2 ans) et le resserrement du dispositif des implantations militaires autour des 18 bases pilotes de défense, préfigurant le dispositif définitif à terme de 65 à 70 bases au lieu de 90 ; 180 M€ sont consacrés à l'accompagnement des restructurations et 114 M€ à la condition du personnel (99 M€ pour le personnel militaire et 15 M€ pour le personnel civil).

Les crédits pour l'entraînement, l'entretien programmés des matériels (2,7 Md€ en crédits de paiement (CP) permettent de réaliser dans un cadre de stricte suffisance les activités de préparation opérationnelle.

La provision pour les opérations extérieures (OPEX) s'élève à 570 M€, en hausse de 60 M€. Rapporté au montant du surcote OPEX 2009, c'est 65 p. 100 la dépense qui serait financé dès le budget initial et donc obligera encore de recourir à un décret d'avances, couvert initialement par les ressources des armées, pour assurer le financement complet des OPEX.

L'hypothèse de couvrir intégralement les opérations extérieures par une ligne de financement indépendante du budget des armées n'est donc pas réalisée pour l'instant, en dépit des engagements politiques pris dans le passé.

Les ressources consacrées à l'équipement des forces (P146), soit 11,35 Md€ en CP et 11,6 Md€ en autorisations d'engagement (AE) inférieurs à ceux de 2009 marqués par des commandes globales, permettent de réaliser ou d'engager les commandes relatives aux moyens de renseignement renforcés :

- C160 Gabriel rénové,
- satellites HELIOS et MUSIS,

et aux moyens de combat significatifs :

- Rafale,
- NH90,
- SAMP/T,
- Frégate FREMM,
- EXOCET.

Le coût croissant des coûts de MCO des systèmes d'armes est en revanche une contrainte très forte, qui devra être prise en compte dans l'avenir et faire l'objet de mesures d'adaptation particulières.

Par ailleurs, les financements complémentaires relatifs à la montée en puissance dans les structures de l'OTAN, à l'implantation de notre base aux Emirats Arabes Unis et aux coûts de démantèlement des équipements sont à prendre en compte en construction budgétaire, avec l'impact correspondant sur les autres postes de dépenses budgétaires.

\* \* \* \* \*

Pour ce qui concerne l'armée de Terre, l'année 2010 sera une année charnière dans son évolution vers sa nouvelle organisation, et marquée par une simple suffisance dans les moyens qui lui sont consacrés.

Le BOP (budget opérationnel de programme) de l'armée de Terre est d'un montant en CP de 8,929 Md€ en légère baisse par rapport à 2009 (de l'ordre de 350 M€, toutes mesures compensées).

La partie activités -fonctionnement courant d'un montant de 697 M€ permettra de répondre aux besoins intangibles et quotidiens des unités, notamment ceux liés à la préparation opérationnelle, mais susceptibles d'être entamés par les réels surcoûts liés aux restructurations. Il y a donc un pari à tenir.

La partie entretien programmé des matériels (EPM), entretien programmé du personnel (EPP) et moyens divers (EAC) d'un montant de 942 M€ (en CP pour 961 M€ en 2009), globalement satisfaisante, permet de faire l'effort nécessaire sur les munitions (plus 40 p. 100 par rapport à 2009), mais est en léger recul sur l'EPM. Les 553 M€ consacrés à l'EPM seront juste suffisants pour maintenir une disponibilité technique opérationnelle (DTO) des matériels, supérieurs à 90 p. 100 sur les théâtres d'opérations, moindre sur le territoire national. Le coût croissant et inexorable des coûts de MCO déjà amplement souligné dans le passé, constitue une difficulté d'importance pour le maintien à niveau du parc des matériels engagés opérationnellement. Ce coût ne peut être considéré budgétairement comme une variable d'ajustement. Il doit être pris en compte et faire l'objet de mesures particulières, en termes d'organisation des moyens, que l'armée de Terre a su engager dès 2008 en lançant une nouvelle politique d'emploi et de gestion des parcs. Mais cela ne suffira pas à moyen et long termes avec l'arrivée des nouveaux systèmes d'armes.

A cet égard, 2010 verra la création de la structure intégrée de maintien en condition des matériels terrestres (SIMMT), qui sera maître d'ouvrage déléguée de chacune des armées et du service de la maintenance industrielle terrestre (SMITER), maître d'œuvre.

La rationalisation des unités Terre chargées de la maintenance se poursuivra avec la réduction de 61 à 24 emprises dans le dispositif définitif de réorganisation.

La masse salariale de 7,290 Md€ (pensions comprises) permet de financer les effectifs, faciliter les suppressions de postes (3610) et d'améliorer la condition militaire (37 M€). La manœuvre des effectifs s'effectue dans le cadre suivant : perte globale en 2010 de 7220 postes sur une déflation totale de 43 000 postes prévue dans la loi de programmation militaire. Il est utile de rappeler que ces 43 000 postes comprennent 24 000 postes dont 14 000 au titre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et 10 000 liés aux réductions capacitaires apparemment justifiées par le Livre Blanc (l'armée de Terre aura quand même amoindri ses capacités opérationnelles, quoi que l'on puisse en penser), et 19 000 postes transférés vers d'autres BOP.

Au final pour 2010, les effectifs du BOP de l'armée de Terre seront de 133 978 pour 113 443 militaires et 20 535 personnels civils pour une cible finale en 2014 de 94 000 militaires et 9 000 civils.

En termes de réorganisation en 2010, quatre états-majors opérationnels seront dissous, quatre autres transférés, quatre régiments dissous et trois autres transférés, deux écoles seront déménagées, dont l'Ecole de l'Infanterie à Draguignan et 6 garnisons seront fermées.

Un point préoccupant concerne l'infrastructure, dont les besoins avérés du moment sont de 300 M€ en AE hors «réorganisation» (le plan de commande lié aux réorganisations est de 169 M€ et devrait être conforme au besoin). Si ces besoins devaient à priori être satisfaits, bien qu'aucun chiffre officiel ne figure dans les documents budgétaires correspondants, en revanche une forme d'impasse semble devoir être acceptée sur l'entretien programmé "hors réorganisation". Moins de 50 p. 100 des crédits sur un niveau estimé à 300 M€ sont attendus soit l'équivalent d'une année blanche sur 2 ans. Seuls les travaux de mise aux normes et de sécurisation pourraient alors être entrepris. Il convient de noter l'écart persistant entre les AE et les CP du chapitre infrastructure/défense, dont le bilan cumulé depuis 2006 est de l'ordre de 2,8 Md€.

Pour l'armée de Terre, près de 2 Md€ en CP et en AE sont consacrés aux crédits d'équipement. Ils montrent que la priorité accordée aux forces terrestres par le Livre Blanc est toute relative. Ils permettent cependant, le renouvellement tant espéré, mais pas toujours réalisé dans le passé, des matériels de combat de l'armée de Terre.

Les commandes porteront sur :

- 187 petits véhicules protégés (PVP),
- 22 lance-roquettes unitaires (LRU),
- 135 missiles Mistral rénovés,
- 76 postes de tir et 260 missiles moyenne portée (MMP),
- 4 rénovations d'hélicoptères COUGAR,
- et 200 camions logistiques protégés (PPT).

Les livraisons attendues concernent :

- 99 VBCI sur les 630 commandés,
- 7 Tigre HAP sur 80 prévus,
- 34 CAESAR sur 141 prévus,
- 3 107 équipements FELIN sur 22 588,
- 340 PVP sur 1 500 en cible,
- 501 postes radio de 4<sup>e</sup> génération (PR4G),
- et 800 systèmes d'information pour le commandement des forces (SICF V3).

Il est évident que ce rythme ne doit pas faiblir dans les années suivantes, pour doter l'armée de Terre de systèmes d'armes modernes, efficaces et cohérents avec ses multiples engagements opérationnels, dont les conditions se durcissent régulièrement (Afghanistan par exemple).

En conclusion, compte tenu des fortes contraintes budgétaires liées à la crise économique et pesant sur le budget de l'Etat, la loi de finances 2010 pour la mission Défense reste globalement satisfaisante en présentation. Des tensions existent déjà en construction budgétaire sur certains domaines d'investissement ; l'armée de Terre n'y échappe pas.

Seule l'exécution budgétaire, assortie des inévitables aléas, permettra de vérifier si les ressources attendues sont effectivement présentes pour réaliser à minima les objectifs contenus dans la loi de Finances.

## **QUAND S'ACTIVE LA RESERVE !**

Dix ans après la loi du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense<sup>1</sup>, qu'en est-il advenu ? C'est un sujet généralement méconnu sur lequel les clichés réducteurs persistent durablement. Son adaptation à la professionnalisation et, plus récemment, aux orientations du Livre blanc, n'en est pas moins réelle. Sans bénéficier d'un haut degré de priorité, la réserve est néanmoins aujourd'hui une réalité qui est intégrée dans le contrat opérationnel des armées, quand bien même sa montée en puissance doit se poursuivre jusqu'en 2015.

Rappelons que la réserve militaire comprend, selon la loi précitée, la **réserve opérationnelle**, elle-même composée, d'une part de volontaires sous ESR<sup>2</sup> et d'autre part des anciens militaires soumis pendant cinq ans à l'obligation de disponibilité, et la **réserve citoyenne**, réserve de rayonnement composée de volontaires, civils ou anciens militaires, agréés. Nous nous bornerons à considérer la réserve opérationnelle de 1<sup>er</sup> niveau, d'après le rapport annuel du CSRM<sup>3</sup> sur l'état de la réserve militaire en 2008 et plus particulièrement celle de l'armée de Terre, selon les informations délivrées par son Délégué aux Réserves.

### **I - DE LA MOBILISATION A LA RESERVE D'EMPLOI**

La réserve nombreuse, instruite et générée par le service militaire, destinée à mettre sur pied, en cas de guerre, des régiments, voire des divisions supplémentaires, a bien évidemment disparu avec la professionnalisation. Lui succède une réserve de volontaires sélectionnés, réserve d'emploi destinée à ajuster en permanence l'outil militaire aux situations de crise. L'armée professionnelle, en effet, avec des effectifs restreints, doit faire face à des situations variables en intensité et en durée. Elle peut avoir à absorber des pics d'activité, périodiques ou conjoncturels, avoir besoin occasionnellement d'experts ou de cellules spécialisées qu'il n'est pas nécessaire d'entretenir en permanence.

La logique d'emploi des réserves repose sur le couple «effectif - taux d'activité». Ainsi, une maquette réserve en organisation n'a de sens qu'assortie à un nombre annuel de jours d'activité. Que serviraient en effet d'avoir des effectifs importants de réservistes très peu actifs donc inutiles ou au contraire des réservistes très peu nombreux employés en permanence, assimilables à du personnel d'active. Ces deux paramètres déterminent les ressources budgétaires nécessaires ; inversement, la ressource budgétaire consentie ne laisse que le choix de varier sur ces deux paramètres.

### **II - POINT DE SITUATION 2008**

La LPM 2003-2008 définissait une cible de 100 000 volontaires en 2012 avec un objectif intermédiaire de 82 000 réservistes en 2008, objectif ramené en 2004 à 63 000 réservistes ayant en moyenne 27 jours d'activité annuelle. Le bilan fin 2008 fait apparaître un nombre de réservistes sous ESR de 60 000 (34 000 hors gendarmerie) avec une moyenne d'activité de 20 jours (21 jours hors gendarmerie). Ce retard accumulé en raison des contraintes budgétaires met en évidence l'équilibre recherché pour préserver le flux de recrutement au prix d'une moindre progression du taux d'activité. Le record appartient à la gendarmerie passée de 12 000 réservistes fin 2002 à 26 000 fin 2008, l'armée de Terre étant passée pour sa part de 11 000 à 18 000 réservistes.

---

<sup>1</sup> Modifiée par la loi du 18 avril 2006.

<sup>2</sup> Engagement à servir dans la réserve.

<sup>3</sup> Conseil supérieur de la Réserve Militaire. Rapport disponible sur son site <http://www.defense.gouv.fr/reserves>

Structurellement, trois origines sont à distinguer, qui fin 2008 constituent chacune un tiers de la population considérée :

- Les réservistes issus du service militaire, officiers pour la plupart ou sous-officiers, très majoritaires initialement mais qui disparaissent mécaniquement en restant dans les grades les plus élevés.
- Les anciens militaires volontaires, répartis dans tous les grades, qui pourraient à terme constituer 50 p. 100 de la réserve, directement employables sans formation préalable.
- Les réservistes issus de la société civile, volontaires bénéficiant d'un cursus de formation adapté. Ils entrent dans la pyramide par le bas et ont bien évidemment vocation à remplacer à terme la première catégorie.

La structure par grade a considérablement évolué entre 2001 et 2008. Si les sous-officiers ont doublé en volume et faiblement diminué en proportion (41 p. 100 à 36 p. 100), les officiers ont faiblement augmenté en volume et fortement diminué en proportion (34 p. 100 à 20 p. 100) et les militaires du rang fortement augmenté tant en volume (6 000 à 26 000) qu'en proportion (25 p. 100 à 44 p. 100) et c'est bien là la clef de la réussite de cette montée en puissance.

L'essentiel de l'activité des réservistes est consacrée à l'emploi en renfort des unités ou en état-major (79 p. 100), le reste se partageant entre la formation (14 p. 100) et les opérations extérieures (4,6 p. 100 - 7,6 p. 100 hors gendarmerie).

### **III - POLITIQUE GENERALE DECOULANT DU LIVRE BLANC**

La réévaluation des contrats opérationnels des armées en fonction des conclusions du Livre blanc a un impact direct sur le format et la politique d'emploi des réserves qui ont été revus dans l'hypothèse d'un conflit régional majeur pouvant engager nos intérêts vitaux (H3), nécessitant notamment le déploiement de 10 000 hommes sur le territoire national (hors gendarmerie).

La maquette 2015 qui en découle prévoit 80 000 réservistes, dont 50 p. 100 pour la gendarmerie et 27 p. 100 pour l'armée de Terre (22 000 hommes à 25 jours d'activité par an).

La réserve opérationnelle est totalement intégrée et ne constitue pas, comme dans certaines armées étrangères, une force autonome. Les réservistes renforcent donc les capacités des formations d'active, soit comme compléments individuels, soit également, dans l'armée de Terre, en unités élémentaires au sein des régiments.

La gestion et l'administration des réservistes tendent à se rapprocher, autant que leur spécificité le permet, de celles des militaires d'active, dans un but d'harmonisation.

### **IV - POLITIQUE D'EMPLOI DE LA RESERVE OPERATIONNELLE DE L'ARMEE DE TERRE**

La réserve trouve toute sa place dans le contrat opérationnel de l'armée de Terre, notamment pour assurer sa capacité de déploiement sur le territoire national, mais sans exclure pour autant l'engagement en opération extérieure, en complément individuel ou, plus exceptionnellement, en unité constituée sur des théâtres stabilisés ou en voie de l'être. C'est déjà une réalité puisqu'une unité de transport a été déployée en Bosnie il y a quelques années et que deux sections de réserve se préparent pour une mission d'un mois au Sénégal en 2010 et 2011. Des sections de réserve sont régulièrement déployées dans les missions Vigipirate sans que personne ne les distingue des unités d'active.

Les critères d'engagement (compétence, entraînement) d'un réserviste ou d'une unité de réserve sont identiques à ceux de l'active pour un théâtre donné.

L'articulation retenue reste l'unité élémentaire de réserve au sein d'un régiment, soit à terme :

- 24 unités spécialisées<sup>4</sup> (Génie, Feux SS/M 120, Mouvements et ravitaillement, renseignement, MCO, NBC, SIC).
- 54 unités d'intervention<sup>5</sup> de type PROTERRE à quatre sections (Le concept d'emploi de ces unités est donc le même que celui retenu pour les unités d'active qui doivent toutes, quelle que soit leur arme, être capables de remplir les missions communes à l'armée de Terre que sont : surveiller, soutenir, boucler un point, tenir et interdire.

## **V - RECRUTEMENT ET FORMATION**

L'engagement dans la réserve se traduit par une affectation, la signature d'un contrat ESR (Engagement à servir dans la réserve) et l'élaboration d'un PPA (Programme prévisionnel d'activité) en fonction des besoins et de la disponibilité du réserviste :

- Un minimum de 5 jours est nécessaire pour être noté et concourir à l'avancement.
- La moyenne annuelle recherchée est de l'ordre de 25 jours.
- Le maximum est de 150 jours pour participer à une OPEX, exceptionnellement 210 jours.

Le cursus de formation proposé pour les volontaires sans expérience militaire préalable se décompose en :

- Un stage de formation militaire initiale du réserviste (FMIR) d'une durée de 20 jours complété, pour le soldat, par deux ou trois années de formation en régiment à raison de 15 à 30 jours par an, puis une formation de spécialité au sein du régiment.
- Un stage de formation initiale à l'encadrement (FIE) de 20 jours, à l'issue d'une formation initiale ou d'une préparation militaire supérieure réussie, qui se déroule à l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active et débouche sur un grade de sous-officier.
- Un stage de formation initiale d'officier de réserve (FIOR) réservé aux titulaires d'une licence ayant suivi avec succès une FIE, avec accès au grade d'aspirant. Après la FIOR, deux voies sont possibles : la voie commandement ou la voie état-major. Dans les deux cas, la formation est complétée par des stages de premier niveau (commandant d'unité ou état-major). Après cette formation spécifique, il n'y a plus de distinction entre les deux voies. Les officiers de commandement d'unité élémentaire rejoignent automatiquement la voie état-major de deuxième niveau en obtenant le diplôme de l'École Supérieure des Officiers de Réserve Spécialistes d'État-Major (ESORSEM).

## **VI - EN GUISE DE CONCLUSION**

Le dispositif contraignant, s'imposant à la fois au réserviste et à l'employeur, qui prévalait autrefois à fait place à une relation contractuelle, qui ne laisse subsister l'ordre

---

<sup>4</sup> USR : unités spécialisées de réserve

<sup>5</sup> UIR : unités d'intervention de réserve

d'appel qu'en cas de situation exceptionnelle, sur décision gouvernementale par décret en conseil des ministres. En deçà de ce seuil, l'emploi des réservistes dépend de la disponibilité particulière de chacun. C'est pourquoi l'efficacité de la réserve opérationnelle repose sur la relation de partenariat qui peut s'instaurer entre les armées et les employeurs. Lié à l'intérêt que trouve l'entreprise à compter des réservistes parmi son personnel, ce partenariat peut en effet comporter un contrat de réactivité qui facilite l'emploi du réserviste.

La part très importante prise par les réservistes américains et britanniques aux conflits en Irak et en Afghanistan ne permet pas de douter que la réserve soit une composante essentielle de toute armée moderne. Plusieurs années sont encore nécessaires à nos réserves pour atteindre ce degré de maturité, et ce chantier exigera sans doute encore beaucoup d'énergie et de persévérance.

## **GARDE NATIONALE ET RESERVE DE L'US ARMY**

L'existence, l'organisation et les missions de l'*Army National Guard* et de l'*Army Reserve* des Etats-Unis d'Amérique sont liées de manière très étroite au développement et à la structure fédérale de la nation américaine. Nous considérerons le développement de ces deux forces, leurs caractéristiques propres, et évoquerons l'actualité de leur engagement comme leur évolution. Les effectifs de l'armée de terre des USA (soit environ 1 035 000 militaires) se répartissent à raison de 46 p. 100 pour l'armée active, 34 p. 100 pour la Garde Nationale et 20 p. 100 pour la réserve opérationnelle.

### **I - DES FORCES LIEES A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS**

La Garde Nationale est l'héritière des milices qui se sont constituées pour l'autodéfense et le maintien de l'ordre des colonies d'Amérique du Nord. La date du 13 décembre 1636, jour de la première mobilisation des milices de la colonie de la baie de Massachusetts, est retenue comme celle de la naissance des forces armées des (futurs) Etats-Unis.

L'armée de terre (armée fédérale) est créée le 14 juin 1775, peu avant la proclamation de l'indépendance des treize colonies, et les milices donnent naissance officiellement à la Garde Nationale le 14 juillet 1825.

La Garde Nationale est organisée par Etats, aux ordres du gouverneur de chaque Etat fédéré. Elle relève normalement du titre 32 du Code des Etats-Unis (codification du droit américain), mais peut être mise à disposition du Président des USA pour des missions fédérales.

La Réserve de l'armée de terre voit le jour en 1908. Comme l'armée active, elle relève de l'exécutif fédéral (Président des Etats-Unis, titre 10).

### **II - CARACTERISTIQUES DE LA NG ET DE L'AR**

21 - La Garde Nationale (350 000 militaires) est composée à 90 p. 100 de réservistes. Les 10 p. 100 de permanents sont chargés de la maintenance des matériels et de la montée en puissance. La durée de service initiale y est de huit ans, soit sous forme d'un engagement direct pour cette durée, soit pour une période de cinq ans faisant suite à un engagement de trois ans dans l'armée active. Le principe du service comme réserviste est «un week-end par mois ou deux semaines par an», hors rappel particulier ou mobilisation.

La GN a la mission d'Etat de fournir des forces entraînées et disciplinées en cas de crises intérieures ou d'autres nécessités (titre 32) ; elle a également la mission fédérale de maintenir des unités entraînées, armées et disponibles pour une mobilisation rapide en cas de guerre, de crise nationale ou d'autres nécessités (titre 10). Ainsi est-elle régulièrement employée à l'échelon de chaque Etat en cas de catastrophe naturelle, par exemple, mais également pour des missions intérieures d'intérêt fédéral telles que la surveillance des frontières. Des unités de la GN peuvent également être déployées en opérations extérieures, ce qui a été le cas en 2007 en Irak et en Afghanistan.

La GN est répartie sur l'ensemble du territoire des USA, et compte environ 2 000 unités de structures et volumes variés réparties sur 3 000 sites dans 2 700 villes de garnison. Elle doit être (objectif 2009) en mesure de mettre sur pied 34 brigades interarmes : 10 blindées, 23 d'infanterie, 1 motorisée.

22 - La réserve opérationnelle de l'armée de terre (205 000 militaires) a pour mission de fournir des unités bien formées et des individus qualifiés et disponibles pour le service actif dans les forces armées, pendant toute période de guerre ou en cas d'urgence nationale, et pendant d'autres crises affectant la sécurité nationale (titre 10 du Code des USA). C'est une force fédérale reposant sur la citoyenneté, employant les compétences de soldats-citoyens qui fournissent des capacités complémentaires aux opérations extérieures, multinationales et nationales.

Le principe du service dans la réserve est le même que dans la Garde Nationale (huit ans, ou trois ans d'active suivis de cinq de réserve, même rythme d'entraînement).

L'histoire de la réserve est étroitement liée à celle des crises et des conflits auxquels ont été confrontés les USA : rappel de 170 000 réservistes en 1917-19, de 240 000 en 1941-46, 260 000 en 1950-56 (Corée), 60 000 en 1961 (Berlin), 6 000 en 1968-69 (Viêt-Nam), 84 000 en 1990-92 (Irak). Ces dernières années, environ 1 000 réservistes (spécialistes) en moyenne sont déployés au titre des opérations en cours.

### **III - ACTUALITE ET PERSPECTIVES**

Les leçons des engagements récents conduisent à faire évoluer la réserve opérationnelle vers une force plus modulaire, adaptable et complémentaire de l'armée de Terre active. Cette évolution passe notamment par une restructuration des unités (plus petites, plus rapides, plus agiles), la mise sur pied de 5 (ou 6) unités d'instruction et d'entraînement, l'évolution des politiques et processus de mobilisation, et une réduction globale des sites. L'intégration de la réserve opérationnelle se traduit par ailleurs par la mise en œuvre d'un nouveau cycle d'instruction et d'entraînement (ARFORGEN) : formation et entraînement collectif les deux premières années, formation pour les missions spécifiques les deux suivantes, disponibilité et déploiement en OPEX la cinquième année.

Ces évolutions ne touchent pas la Garde Nationale, pour laquelle chaque Etat fédéré garde ses compétences et qui se trouve de ce fait davantage sensible aux enjeux politiques régionaux qu'aux priorités de l'exécutif fédéral.

### **IV - POINTS PARTICULIERS**

Quelques points annexes, ayant fait l'objet de questions particulières, peuvent être soulignés :

- taux de féminisation : 15 p. 100 dans les forces (active et réserve), 8 p. 100 dans la Garde Nationale,
- difficultés de réinsertion dans la vie professionnelle de réservistes rappelés pour une période de plusieurs mois (OPEX),
- fréquence des rappels : possibles à partir de deux ans après le retour d'une première opération.

## DOCUMENTATION DISPONIBLE

A renvoyer au **Groupe de Liaison G2S (1, Place Joffre - 75700 PARIS SP 07)**

Fax : 01.44.42.51.55

(après avoir indiqué les documents souhaités)

### **A. DOCUMENTS ET REFLEXIONS SUR LA DEFENSE**

- Intervention de Madame le Ministre de la Défense devant la 57<sup>e</sup> session nationale de l'IHEDN
- "Face aux Etats défaillants, quelle réponse européenne ?" le 12 avril 2005.
- Allocution de Madame le Ministre de la Défense devant la 58<sup>e</sup> session nationale de l'IHEDN
- "Nouveaux terrains de la défense : océans et espace" le 6 avril 2006.
- Allocution du Premier Ministre à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire des Hautes Etudes de Défense le 6 juin 2006.
- Exercice du commandement dans l'armée de terre.
- Esprit de corps, traditions et identité dans l'armée de terre.
- Vers l'armée de terre professionnelle – objectifs et principes d'actions
- Vers l'armée de terre professionnelle – politique générale.
- Plaquette – vers l'armée de terre professionnelle 2008.
- Plan Stratégique des Armées – Etat-major des Armées.

### **B. FICHES ETABLIES PAR LE GROUPE DE LIAISON G2S**

#### **Politique de défense**

- P 1A Le Livre blanc sur la Défense (Analyse)-Année 1994.
- P 1B Le Livre blanc sur la Défense (Commentaires) Année 1994.
- P 2 Le Livre blanc sur la Défense allemande - Année 1994.
- P 3 Vers une Défense Européenne.
- P 4 L'O.T.A.N.
- P 5 Réflexions sur l'avenir de la dissuasion nucléaire.
- P 6 Politique et moyens de défense des pays de l'UEO.

#### **Emploi des Forces**

- E 6 Les spécificités de l'armée de terre.
- E 10 La logistique de projection - action

#### **Organisation**

- O 2 Le Corps européen.
- O 3 Les Unités militaires de la Sécurité civile.
- O 5 L'Etat-major interarmées.
- O 6 Le service de santé en action extérieure.
- O 7 Le renseignement militaire.
- O 8 Le Service de Santé des Armées et la professionnalisation.

#### **Moyens**

- M 1 Enjeux et défis pour l'armée de terre professionnelle.
- MH4 Le militaire : ses caractéristiques, sa place dans la nation.
- MH5 Les personnels de la Défense.
- MH7 La reconversion des militaires.
- MH10 Le service militaire adapté.
- MH12 Professionnalisation et gestion des personnels de l'armée de terre.
- MH13 La représentation des personnels de l'armée de terre.
- MH14 La politique de seconde partie de carrière des officiers : création de la voie «experts»
- ME1 L'industrie française de défense terrestre.
- ME3 Vers une industrie européenne de défense.
- ME4 Les structures européennes de l'armement.

## **C. AUTRES DOCUMENTS**

- "Les groupements tactiques de l'Union européenne - Réponse au rapport annuel du Conseil (*Doc C/1964 du 2 mai 2007*).
- "Le déploiement d'armements dans l'espace : Deuxième partie (*Doc C/1966 du 2 mai 2007*).
- "La demande d'intégration dans les structures euro-atlantiques de la Géorgie" (*Doc. C/1980 du 06 novembre 2007*).
- "Les défis transatlantiques en matière de sécurité" (*Doc C/1981 du 06 novembre 2007*).
- "L'avenir de la non-prolifération nucléaire" (*Doc C/1982 du 06 novembre 2007*).
- "La surveillance des frontières maritimes de l'Europe" - Réponse au rapport annuel du Conseil (*Doc C/1986 du 06 novembre 2007*).
- "Le soldat du futur : initiatives européennes" (*Doc/1990 du 08 novembre 2007*).
- "Les forces terrestres européennes dans les opérations extérieures : personnels et financement. Contributions allemande et polonaise (*Doc A/1991 du 06 novembre 2007*).
- "Evaluation de l'impact des conflits armés sur l'environnement. (*Doc C/2003 du 06 mai 2008*).
- "Des systèmes spatiaux pour la sécurité européenne : GMES et Galiléo (*Doc C/2004 du 06 mai 2008*).
- "L'acquisition d'équipements de défense en Europe (*Doc C/2005 du 06 mai 2008*).
- "Les avions de combat sans pilote : les projets européens (*Doc C/2006 du 06 mai 2008*).
- "La mission de l'Union européenne EUFOR Tchad/RCA (*Doc C/2007 du 06 mai 2008*).
- "La politique de défense de la Russie (*Doc C/2008 du 06 mai 2008*).
- "Développements politiques en Afghanistan et au Pakistan (*Doc C/2010 du 03 juin 2008*).
- "La dimension septentrionale de la sécurité européenne" (*Doc C/2016 du 05 novembre 2008*).
- "Les activités terroristes à la frontière entre la Turquie et l'Irak" (*Doc C/2017 du 05 novembre 2008*).
- "Les chaînes de commandement des opérations de l'Union européenne - Réponse au rapport annuel du Conseil" (*Doc C/2020 du 05 novembre 2008*).
- "Les opérations de l'Union européenne : point de situation" (*Doc C/2021 du 05 novembre 2008*).
- "La guerre informatique" (*Doc C/2022 du 05 novembre 2008*).
- "Le rôle des parlements dans la reconnaissance du Kosovo" (*Doc C/2023 du 06 novembre 2008*).
- "L'opinion publique face aux opérations militaires internationales" (*Doc C/2024 du 06 novembre 2008*).
- "MUSIS (Système multinational d'imagerie spatiale) : la coopération spatiale européenne en matière de sécurité et de défense" (*Doc C/2025 du 06 novembre 2008*).
- "Les initiatives de la Commission européenne concernant le Marché européen des équipements de défense - Réponse au rapport annuel du Conseil" (*Doc C/2026 du 06 novembre 2008*).
- "Une stratégie de sécurité et de défense commune pour l'Europe - Réponse au rapport annuel du Conseil" (*Doc C/2028 du 02 décembre 2008*).
- « Décret n° 2005-506 du 19 mai 2005 fixant les attributions du ministre de la défense ».
- « Décret n° 2005-520 du 21 mai 2005 fixant les attributions des chefs d'état-major ».
- «Premier rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire» Dossier du 7 février 2007.
- Note d'information de l'Assemblée n° 4 - Mai 2008 "Les missions de Petersberg".
- Note d'information de l'Assemblée n° 5 - Mai 2008 "Le traité de Nice" (Fondement juridique actuel des activités de l'UE en matière de PESD).
- Note d'information de l'Assemblée n° 6 - Mai 2008 "L'Etat-major de l'Union européenne".
- Note d'information de l'Assemblée n° 7 - Mai 2008 "L'espace et la PESD".
- Note d'information de l'Assemblée n° 8 - Mai 2008 "Le service militaire et civil".
- Note d'information de l'Assemblée n° 9 - Mai 2008 "Aspects financiers de la gestion des crises par l'UE : le mécanisme ATHENA".
- Note d'information de l'Assemblée n° 10 - Mai 2008 "GALILEO : le GNSS de l'Europe".
- Note d'information de l'Assemblée n° 11 - Mai 2008 "Traité de Lisbonne" modifiant le traité sur l'Union Européenne et le traité instituant la communauté européenne. (Fondement juridique futur des activités de l'UE en matière de PSDC).
- Note d'information de l'Assemblée n° 12 - Mai 2008 "Le processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée".
- Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale - Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense. Colloque co-organisé par l'Assemblée et l'Assemblée nationale slovène, pendant la Présidence slovène de l'UE. 2008 : Une année décisive pour les Balkans occidentaux. Ljubljana, 3-5 mars 2008.
- Organisations de sécurité et de défense en Europe - Juillet 2008.

- Discours de M. Jean-Pierre JOUYET, Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, représentant la Présidence française de l'UEO et la Présidence entrante de l'UE.
- Allocution du Ministre de défense de la république de Slovénie, M. Karl ERJACE à la 54<sup>e</sup> session de l'assemblée de l'UEO, Le 03 juin 2008.
- Véhicules blindés européens : les programmes en cours (*Doc C/2034 du 06 mai 2009*).
- La surveillance de l'Espace (*Doc C/2035 du 06 mai 2009*).
- La guerre en Afghanistan : quelle stratégie pour l'Europe ? (*Doc C/2036 du 06 mai 2009*).
- Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie (*Doc C/2037 du 06 mai 2009*).
- Les opérations militaires de l'Union européenne – Réponse au rapport annuel du Conseil (*Doc C/2038 du 06 mai 2009*).
- La PESD et l'avenir des Balkans occidentaux – Réponse a rapport annuel du Conseil (*Doc C/2039 du 07 mai 2009*).
- Nouvelles perspectives de coopération en matière de politique étrangère et de sécurité entre l'UE et les Etats-Unis – Réponse au rapport annuel du Conseil (*Doc C/2040 du 07 mai 2009*).
- PESD : formation européenne et projet d'Erasmus militaire (*Doc C/2041 du 07 mai 2009*).
- Assemblée européenne de sécurité et de défense. Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale - Compte rendu officiel de la première séance, le 02 juin 2009.
- Renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) - Réponse au rapport annuel du Conseil. (*Doc.C/2048 du 03 novembre 2009*).
- L'Union européenne et les missions maintien de la paix des Nations Unies - Réponse au rapport annuel du Conseil. (*Doc.C/2049 du 03 novembre 2009*).
- La guerre en Afghanistan : les implications régionales (*Doc. C/2050 Version Provisoire du 03 novembre 2009*).
- La surveillance maritime européenne (*Doc. C/2051 du 03 novembre 2009*).
- Les développements en cours en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires (*Doc. C/2052 du 04 novembre 2009*).
- Vers une nouvelle architecture de sécurité pour l'Europe ? - Réponse au rapport annuel du Conseil (*Doc. C/2053 du 04 novembre 2009*).
- Sécurité de l'Europe et élargissement : l'évolution de l'opinion publique (*Doc. C/2054 du 04 novembre 2009*).
- La sécurité européenne et le Moyen-Orient (*Doc. C/2060 du 1<sup>er</sup> décembre 2009*).